



PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE STEENE

SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2025

L'an deux vingt - cinq, le 27 mars à dix- huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DAVROUX, Président du CCAS, et après convocation régulièrement faite sur les boîtes mail individuelles.

Etaient présents : MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DELBAERE, Pierre DEVULDER, Eliane SENGULEN, Edith DEWAELE

Procuration : MM. Anne – Sophie VANDEWYNCKELE a donné pouvoir à Estelle ACHTE, Claudie JOUVENOT a donné pouvoir à Nathalie DECLERCK.

Absents : M Tanguy HERREMAN, Mme Marie-Andrée MAHIEUX, M. Jean – François REBIER, M. Mickaël MERLEN

Le Président informe l'assemblée présente que le quorum est atteint. La séance est ouverte à 18h07.

Madame Edith DEWAELE est désignée secrétaire de séance.

Le président demande si le procès-verbal du 12 OCTOBRE 2023 suscite des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Délibération 2025-001 – Approbation du compte de gestion de l'année 2024.**

Pour l'année 2024,

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Colis de Noël : 5 397.60€
- Repas des aînés : 1 435.70€
- Taxes : 954.00€
- URSSAF : 285.00€
- Aides : 1 338.00€
- Watringues : 30.00€
- Autres dépenses : 396.24€ (frais de réception)
- Subvention : 500€ soit un total de 10 336.54.00€

Les recettes de fonctionnement sont entre autres :

- Fermage : 2 502.25€
- Dons (repas) : 140.00€
- Jardins ouvriers : 380.00€

- Concessions cimetièrre : 2 233.33€ soit un total de 8 255.58€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024 du CCAS.

**Délibération 2025-002 – Approbation du compte administratif de l'année 2024.**

Monsieur le Président se retire et laisse Mme Nathalie DECLERCK, Vice-Présidente effectuer la présentation du compte administratif.

FONCTIONNEMENT	
Recettes	8 255.58€
Excédent 2023	12 057.91€
Dépenses	10 336.54€
Excédent de clôture	9 976.95 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	0.00 €
Excédent 2023	11 223.59 €
Dépenses	0.00 €
Excédent de clôture	11 223.59 €

Le compte administratif 2024 du CCAS est voté à l'unanimité.

**Délibération 2025-003 – Approbation du budget primitif de l'année 2025.**

Monsieur le Président donne la parole à Mme DOUAY qui présente à l'assemblée le budget primitif 2025 suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
11	623	Publicité, publications, relations publiques	12 000.00 €
11	635	Autres impôts, taxes et vers. Assimilés	1 000.00 €
012	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	300.00 €
65	65134	Aides	3 461.95 €
65	65568	Autres contributions	30,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>16 791.95 €</b>

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
75	756	Libéralités reçues	300.00 €
75	757368	Autres	4 000.00 €
75	75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 500.00 €
75	75888	Autres produits divers de gestion	15.00 €
002	002	Excédent de fonctionnement reporté	9 976.95 €
<b>TOTAL</b>			<b>16 791, 95€</b>

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
21	2188	Autres immobilisations corporelles	11 223.59 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 223.59 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
001/001		Solde d'exécution positif reporté	11 223.59 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 223.59 €</b>

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif pour l'année 2025.

Avant de faire un tour de table, Monsieur le Président reprend la parole et évoque 2 points à soulever :

- Les jardins ouvriers
- Les terres, appartenant au CCAS, situées sur la commune de Brouckerque.

**Concernant les jardins ouvriers :**

La parcelle de Monsieur BOUCHE n'est toujours pas entretenue malgré un courrier de rappel. La situation familiale de ce monsieur semble compliquée et ne lui permet plus d'entretenir la parcelle. Monsieur DEVOS s'est chargé de la nettoyer à plusieurs reprises

mais cela ne peut durer dans le temps. Il est donc décidé d'adresser un courrier à Monsieur BOUCHE pour lui signifier qu'on lui retire le jardin ouvrier au 15 avril prochain.

Madame Estelle ACHTE interroge sur le nombre de parcelles existantes. Elles sont au nombre de 11 mais seulement 10 sont occupées (1 des terrains est inondable donc non attribué).

Il serait intéressant de visiter les parcelles, vérifier l'entretien du fossé. Certaines habitations ont la fâcheuse habitude de verser leurs déchets entre le champ et le fossé ! il faudrait leur rappeler la mise à disposition de la benne à végétaux (avec respect du dispositif).

Une annonce à paraître fera état de la mise à disposition des parcelles non occupées.

### **Concernant les terres agricoles du CCAS sur la commune de BROUCKERQUE**

La mairie de Brouckerque nous a fait suivre une demande d'un de ses habitants qui souhaiterait racheter une partie des terres agricoles situées à l'arrière de son habitation. Ces terres appartiennent au CCAS et sont exploitées par un de nos agriculteurs.



Les questions à se poser :

- Si le CCAS revend la parcelle, comment l'agriculteur accède-t-il à son champ ? Y-a-t-il un droit de passage ? une servitude ?
- Le terrain n'est pas cultivé. Depuis combien de temps ? Est-ce une jachère ?
- Quel est le prix de vente à appliquer ? (Parcelle de 700m<sup>2</sup>)

Dans le cas d'une vente, les frais seront entièrement à la charge de l'acquéreur (bornage, notaire ...). Il faudra rechercher dans le dossier de fermage qui cultive la parcelle et lui proposer une rencontre avec Monsieur le Président du CCAS et les requérants.

Aucune décision ne peut être prise ce jour tant que tous les éléments du dossier ne sont pas portés à la connaissance de l'assemblée. Le dossier est à étudier pour la prochaine séance.

**Questions diverses – tour de table :**

Madame DOUAY évoque le prochain repas spectacle proposé aux aînés de la commune.

Tous ont été destinataires d'un courrier leur demandant de choisir entre le colis de Noël, le repas ou les 2. En fonction de leur choix, une participation financière peut être demandée.

Cette année, le repas aura lieu en mai aux Attaques à l'estaminet « Le Palace ». Il a été compliqué de trouver un lieu pouvant nous proposer un repas spectacle un samedi midi avec un espace de danse. Le spectacle proposé est une formule Bal à flonflons (sur le thème Bleu Blanc Rouge) qui a été vu par 2500 personnes en 2024. Le coût de revient du repas par personne est de 60€.

Le menu comprend : 2 apéritifs, 1 croissant jambon/fromage, blanquette de dinde, fromage, mousse au chocolat ou gâteau. Le tout est accompagné de vin blanc/rouge/ eau et café.

Le repas spectacle aura lieu de 12h00 à 18h30. Le bus démarrera de Steene à 10h45 (11h à l'école Zola). Seules 41 personnes sont inscrites à ce jour. Madame Dewaele explique que la commune de CROCHTE a elle aussi connu une baisse de fréquentation des sorties proposées. A voir si pour l'année prochaine, on maintient le même système.

Le CCAS doit confirmer les places au Palace pour le 2 avril au plus tard. Les invitations pour les participants sont prêtes et mises sous pli par secteur pour faciliter la distribution. On peut encore accepter quelques personnes pour compléter le bus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clos la séance à 19h04.

Les administrateurs apposent leurs signatures ci – dessous pour approuver la sincérité des points abordés lors de la séance :

A DAVROUX	N. DECLERCK	P. DOUAY	T. HERREMAN
E. ACHTE	E. OBERT	J-F REBIER	P. DEVULDER
C. JOUVENOT Donne pouvoir à N.DECLERCK	M. MERLEN	A-S VANDEWYNCKELE Donne pouvoir à E. ACHTE	P. DELBAERE
E. DEWAELE	E. SENGULEN	M-A MAHIEUX	